

A ce stile on peut aisément connoître le genie de l'Auteur, & à cet échantillon, le Lecteur peut juger de la Pièce, il faut avouer qu'elle convenoit parfaitement au tems auquel elle a été représentée, le ridicule & les traits même un peu gaillards n'y ont pas été épargnez; mais la bonne intention & le Seraphique zele de l'Auteur rectifie tout, on ne doit regarder ce qui lui est échappé que comme des licences poétiques.

IV. Il paroît depuis peu de jours la Lettre d'un Avocat au Parlement de Paris, à un Docteur de Sorbonne, touchant le *Pridemisme*, c'est l'Apologie d'une prétendue herésie imaginée par un Prelat de France, & que ce même Prelat a pris soin de refuter serieusement dans une de ses instructions Pastorales, du 4. Janvier dernier; il en fait Auteur le Recteur de l'Université de Paris, lequel dans une Assemblée Générale des facultez du 22 Juin précédent, avoit avancé dans son discours, ces paroles, *Quid docere debent Episcopi, nisi quod Ecclesia, quibus jurante Spiritu Sancto, presunt, tenent, & pridem acceperunt* (voilà le mot qui a donné le nom à l'herésie prétendue & à la contestation) ce qui semble signifier que les Evêques ne doivent enseigner que la doctrine reçûe depuis longtems & conservée par les Eglises, auxquelles Dieu les a donné pour Pasteurs. C'est le sens naturel de la proposition. Mais cet Archevêque a prétendu que cet adverbé *pridem* ne signifioit que peu de jours, peu de mois, peu d'années, qu'aussi on avoit limité la croyance des Fideles à ne recevoir que ce qui avoit été enseigné & crû depuis peu de tems dans l'Eglise. Pour le prouver, il cite l'autorité de

Apologie de  
*Pridemisme.*